



## Résumé

### **Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants**

*Février 2005*

Ce rapport présente la situation des autochtones, des personnes handicapées et des personnes ayant des enfants en ce qui concerne les études postsecondaires au Canada. On y fait une analyse des résultats de deux enquêtes réalisées en 2002 (Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire et Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial) en situant ces données dans leur contexte social et historique.

Le pourcentage d'autochtones actifs possédant un diplôme universitaire (8 %) est encore loin derrière celui de la population non autochtone (23 %). Il est plus probable qu'un autochtone aille au collège qu'à l'université. Par comparaison à l'ensemble de la population étudiante, davantage d'étudiants autochtones sont mariés ou dans une relation à long terme, davantage ont des enfants et davantage proviennent de collectivités de petite taille, souvent éloignées des établissements d'enseignement.

Une proportion de 5 % de l'échantillon d'étudiants universitaires et de 8 % de l'échantillon d'étudiants collégiaux déclarent être handicapés. Les étudiants handicapés s'inquiètent de leurs perspectives d'emploi et de leur capacité à rembourser leur dette d'études. Comparés aux étudiants moyens, les étudiants handicapés ayant contracté une dette devront rembourser davantage d'argent après leurs études, ce qui suggère la nécessité de réviser les programmes de financement ciblé dans ce domaine.

Le fait d'avoir un ou des enfants à sa charge constitue un obstacle à la fréquentation postsecondaire. Le problème tient aux contraintes financières et à la conciliation entre le temps consacré aux soins aux enfants et le temps consacré aux études. Environ 43 % des étudiants du niveau universitaire ayant des enfants ont dû interrompre leurs études depuis qu'ils ont amorcé leur programme.